

Règlement des OLYMPIADES DES SENTIERS D'AURIGNAC

I- ORGANISATION

Les trails des Olympiades des sentiers d'Aurignac sont organisés par l'Office du Tourisme des Terres d'Aurignac (office-tourisme-aurignac@wanadoo.fr) le **dimanche 17 septembre 2017** à Aurignac (31420 – Sortie 21 sur l'A64). Enregistrements, départs et arrivées devant le camping d'Aurignac et le stade A. Servat (Route de Boussens).

II- DISTANCES ET HORAIRES

Trois parcours pédestres sont proposés : 10km, 21km et 42km. Les départs sont prévus : 42km à 8h30, 21km et 10km à 9h15. Randonnée pédestre (gratuit).

III- LICENCE ou CERTIFICAT MEDICAL

Présentation OBLIGATOIRE le jour de la course d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied de moins d'un an.

IV- INSCRIPTIONS ET ADMISSION

Si inscription **avant le 17 septembre** : 10km 10€ ; 21km 15€ ; 42km 20€. **Le jour de la course** : 10km 12€, 21km 17€, 42km 22€. L'inscription aux courses enfants et à la randonnée pédestre est gratuite.

V- DEPART-ARRIVEE

L'accueil et le départ des coureurs se fera à partir de 7h30 au stade d'Aurignac. L'arrivée se fera au stade d'Aurignac.

VI- PARCOURS

Le parcours est en sentier nature. Les organisateurs prennent les dispositions nécessaires pour le baliser. Le parcours traverse quelques routes où les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

VII- ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la MMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

VIII- RAVITAILLEMENT

Des points de ravitaillement seront installés tous les 5 km et à l'arrivée. Il est interdit de jeter gobelets et détritrus hors des zones prévues à cet effet sous peine de disqualification.

IX- RECOMPENSES

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Des lots seront distribués. Un lot sera distribué à chaque participant. Les résultats seront envoyés par mail uniquement.

X- SECURITE

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance technique ou physique. Une unité de premiers secours sera présente.

XI- DROIT A L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent l'organisateur à exploiter les images des courses sans qu'ils puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image.

XII- ACCEPTATION

Chaque participant inscrit aux trails des Olympiades des sentiers d'Aurignac reconnaît avoir pris connaissance du règlement, en accepte tous les articles ci-dessus et s'engage à les respecter. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

XIII- MARATHON

La durée limite pour effectuer le marathon est de 6h. Les coureurs qui dépassent cette limite ne figureront pas sur la liste des finishers.

TRAILS des OLYMPIADES des sentiers d'AURIGNAC

17 septembre 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM..... Prénom.....

Date de naissance.....

Catégorie Homme Femme
Cadet Senior Junior Vétérain

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Club..... N° licence.....

Ou Certificat médical

Autorisation parentale (mineur)

Téléphone..... Mail.....

Je m'inscris pour : 10km 21km 42km

Les cadets seront admis uniquement sur le 10 km.

(Les juniors seront admis sur le 10km et le 21km uniquement.)

Engagement : **10km** : 10€ avant le 11 septembre et 12€ le jour de la course
21km : 15€ avant le 11 septembre et 17€ le jour de la course
42km : 20€ avant le 11 septembre et 22€ le jour de la course

Déjeuner : Il vous sera possible de déjeuner sur place.

CHEQUE A L'ORDRE DE : L'OFFICE DU TOURISME DES TERRES D'AURIGNAC (ou OTTA)

À envoyer : Av. de Boulogne 31420 AURIGNAC

Pour participer aux courses adultes je déclare :

- Avoir accepté le règlement du trail des Olympiades des sentiers d'Aurignac.
- M'engager dans le trail choisi en me conformant au règlement de l'épreuve.
- Pour les mineurs : avoir une autorisation parentale
- M'engager à ne rechercher en aucun cas, dans le présent ou dans l'avenir, la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident ou de maladie qui pourrait avoir, ou être présentée, comme pouvant avoir un lien avec ce trail.

Fait à..... le..... signature :

Remplir, détacher et envoyer à l'organisateur